

**Appel Offre National**  
**« Location de véhicules de type 4X4 pour  
la base de Bassikounou »**

# TABLE DES MATIÈRES

A - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	3
1. Préambule .....	3
2. Objectif de l'appel d'offres .....	3
3. Planning de l'appel d'offres.....	4
4. Questions et Clarifications .....	4
5. Réunion de clarification/ visite des locaux du fournisseur.....	5
6. Éligibilité .....	5
7. Instructions pour soumettre une offre .....	5
8. Procédure d'appel d'offres.....	6
9. Période de validité .....	6
10. Devise.....	7
11. Langue des offres et procédure .....	7
12. Modification ou retrait des offres.....	7
13. Coûts de préparation des offres.....	7
14. Ouverture, évaluation des offres et critères de sélection .....	7
15. Notification d'attribution et signature du contrat .....	8
16. Propriété des offres .....	8
17. Contrat .....	8
18. Annulation de la procédure d'appel d'offres .....	8
19. Ethique .....	9
B – SPECIFICATIONS TECHNIQUES et COMMERCIALES.....	9
20. Description Technique des Biens / Services.....	10
21. Conditions de Livraison .....	11
22. Qualité des produits .....	11
23. Non-conformité de la livraison .....	12
24. Facturation et paiement.....	13

Annexe A : Spécifications techniques

Annexe B : Formulaire de réponse à l'Appel d'offre

Annexe C : Questionnaire Fournisseur

Annexe D : Matrice de Prix Détaillée

Annexe E : Règles de Bonnes Pratiques

---

# A - INSTRUCTIONS AUX SOUSSIONNAIRES

---

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de cet appel d'offres comme étant la seule base de cette procédure de passation de marché.

Le soumissionnaire accepte les Conditions Générales d'Achat de Save the Children Mauritanie ou précisera dans son offre ses éventuelles conditions de vente.

Si le soumissionnaire souhaite émettre d'autres réserves, il devra les lister dans une lettre spécifique. Cette lettre sera adressée au Coordinateur/ rice Logistique et Sécurité et remise en même temps que l'offre.

La soumission d'une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée pourra entraîner le refus de l'offre en question.

## I. Préambule

Save the Children est une organisation de défense des droits des enfants et des adolescents. Elle fait partie d'un mouvement mondial qui a l'opportunité unique, en tant que société civile, de contribuer à qu'aucun enfant ne meurt de causes évitables et qu'aucun ne vit exposé à la pauvreté ou à la violence. Nous travaillons pour réaliser des changements durables dans la vie des enfants, en analysant la réalité qui les affecte, en innovant des solutions qui ont montré des résultats, et en mobilisant la société et les gouvernements pour mettre en place des solutions efficaces.

Nous sommes présents en Mauritanie depuis 2006, où, en collaboration avec les institutions étatiques et des partenaires locaux et internationaux, nous apportons un appui positif et efficient en travaillant sur trois principaux volets : La Protection, l'amélioration de la Sécurité Alimentaire et la nutrition des enfants, ainsi que l'Éducation. Dans un objectif précis, nous opérons pour un changement durable des comportements en impactant directement dans la vie des enfants.

Nous sommes présents dans quatre Wilayas : le Gorgol, le Hodh El Chargui, Nouadhibou, et le bureau de coordination à Nouakchott.

## 2. Objectif de l'appel d'offres

L'objectif de cet appel d'offres est de solliciter des offres compétitives pour la **Location de véhicules de type :**

- **4x4 double cabine**

L'objectif de cet appel d'offres est de signer un Accord-Cadre d'un (1). Le contrat peut être renouvelé à certaines conditions, mais pas de façon tacite, suite à une évaluation des performances du fournisseur, ou si le montant de l'accord cadre atteint 100 000 Euros (Cent mille Euros).

Cet appel d'offres a pour objectif de sélectionner le fournisseur ayant une **Agence ou une représentation à Bassikounou et des équipements fiables, répondant aux besoins de Save the Children Mauritanie.**

La durée de l'accord cadre et le montant plafonné sont des estimations et ne peuvent en aucun cas être considérées comme un engagement ferme de la part de Save the Children Mauritanie.

Chaque livraison sera déclenchée par l'émission d'un Bon de Commande écrit par Save the Children Mauritanie et sera soumis aux conditions (qualité, délais, prix, etc...) détaillées dans le présent document.

### 3. Planning de l'appel d'offres

	DATE	HEURE*
Date limite de soumission des offres (date de réception, et non date d'envoi)	14/07/2024	17h
Session d'ouverture des offres par Save the Children Mauritanie	15/07/2024	15h
Notification d'attribution au soumissionnaire retenu	25/07/2024	11h
Signature du contrat	01/08/2024	11h

Toutes les heures indiquées sont en heure locale de la Mauritanie.

Ce planning est susceptible d'être modifié librement par Save the Children Mauritanie selon les contraintes rencontrées.

**Save the Children Mauritanie se réserve le droit de présélectionner certaines offres sur la base des critères listés dans l'article 14, afin d'entamer un dialogue compétitif avec les sociétés présélectionnées.**

### 4. Questions et Clarifications

Si Save the Children Mauritanie, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent adresser leurs questions par écrit à l'adresse suivante, idéalement par e-mail, jusqu'à trois (3) jours calendaires avant la date limite de soumission des offres, en y indiquant la référence de publication ainsi que le titre de l'Appel d'Offres.

Nom du contact 1 : **Saliou Diagne**, Référent Logistique et Sécurité Nouakchott

Nom du contact 2 : **Aboubacri Thiam**, Adjoint Logistique et Sécurité Basikounou

E-mail : [saliou.diagne.mr@savethechildren.org](mailto:saliou.diagne.mr@savethechildren.org)

E-mail : [thiam.aboubacri@savethechildren.org](mailto:thiam.aboubacri@savethechildren.org)

Tout soumissionnaire qui cherchera à organiser une réunion privée avec Save the Children Mauritanie pendant la durée de l'appel d'offres risquera d'être exclu de la procédure d'appel d'offres.

## 5. Réunion de clarification/ visite des locaux du fournisseur

Save the Children Mauritanie répondra directement à toute demande de clarification reçue par mail, jusqu'à 3 jours avant la date limite de dépôt des offres.

En dehors de cette réunion, aucune visite ou demande de rendez-vous individuel ne sera acceptée de la part des soumissionnaires, et ce pendant toute la période de l'appel d'offres.

## 6. Éligibilité

La participation à l'appel d'offres est ouverte de manière égale à toute personne physique ou morale exerçant dans le transport.

Tous les soumissionnaires doivent fournir une preuve de leur statut.

## 7. Instructions pour soumettre une offre

### 7.1 – Format de réponse

L'offre doit être constituée d'un exemplaire original placé dans une enveloppe extérieure non identifiable et scellée portant l'inscription « **A ne pas ouvrir avant la session d'ouverture des offres** » écrite en français.

Les offres doivent être soumises aux bureaux Save the Children Mauritanie à Nouakchott ou à Bassikounou.

Cette enveloppe scellée non identifiable sera intitulée :

**« Location de véhicules de type 4X4 pour la base de Bassikounou »**

### 7.2 – Contenu des offres

Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition des informations suffisantes pour démontrer son respect des conditions requises établies dans chaque partie de cet appel d'offres. La proposition inclura, au minimum :

- 1) Annexe B : Le « Formulaire de participation à l'appel d'offre » **dûment complété et signé**
- 2) Annexe C : Le « Questionnaire fournisseur » **dûment complété**. Ce questionnaire doit contenir toutes les informations demandées (copies des comptes approuvés, références clients, organigrammes, informations sur la société).
- 3) Annexe D : La « Matrice de prix » ou offre de prix détaillée accompagnée de notes explicatives si nécessaire. Notez que seuls les budgets en OUGUIYA (MRU) monnaie locale seront acceptés.
- 4) Annexe E: “La Déclaration de conformité et d'engagement à respecter les Bonnes Pratiques » complétée et signée par la personne dûment autorisée. **Toutes les pages doivent être paraphées.**

- 5) La preuve de l'enregistrement de la société en Mauritanie (copie du registre de commerce).
- 6) Une attestation de non liquidation judiciaire (**attestation dont la validité est en cours**), **la non présentation de ce document original, en cours de validité, sera source de rejet du dossier.**
- 7) **Agrément d'autorisation pour la location de voiture en Mauritanie (joindre une copie, l'original sera demandé pour vérification). La non présentation de ce document ainsi que la non-conformité lors de la vérification seront source de rejet du dossier.**
- 8) Une offre technique présentant une description détaillée des services offerts.
- 9) Les noms, adresses et coordonnées téléphoniques de deux (2) clients à qui le même type de service a été fourni par le fournisseur (joindre au moins deux copies de la preuve de leurs commandes). Save the Children se réserve le droit de contacter ces références sans en avertir le soumissionnaire.
- 10) Préciser le nombre de véhicules disponibles dans son parc et délai de livraison maximum pour une commande. **Une copie de la carte grise au nom du fournisseur déposant le dossier ou une attestation de propriété de chaque véhicule devra être obligatoirement jointe au dossier.**
- 11) Les soumissionnaires resteront engagés à leurs prix pour une période de validité minimum d'un (1) an.

**Tout soumissionnaire qui ne fournira pas tous les documents mentionnés ci-dessus et dans les formats demandés verra sa proposition AUTOMATIQUEMENT exclue le jour du dépouillement des offres.**

### **7.3 – Propositions en retard**

Les propositions arrivant après la date limite ne seront pas acceptées et seront soit renvoyées à l'expéditeur, soit rejetées.

Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

## **8. Procédure d'appel d'offre**

Save the Children se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse. Save the Children n'est pas tenu d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offre.

Save the Children se réserve le droit d'établir une liste de fournisseurs présélectionnés, basée sur les critères annoncés dans le paragraphe 15 du présent document. Des discussions plus poussées ainsi qu'un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés.

## **9. Période de validité**

Les fournisseurs s'engagent à soumettre une offre qui restera valide pour une période d'un (1) an minimum à compter de la date limite de soumission.

## 10. Devise

Les offres devront être présentées en OUGUIYA (MRU), la monnaie nationale.

## 11. Langue des offres et procédure

Les offres ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangés entre le soumissionnaire et Save the Children doivent être rédigés en Français.

## 12. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres indiquée dans l'Article 7. 3. Aucune offre ne pourra être modifiée passé cette date. Les retraits seront fermes et définitifs, et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

## 13. Coûts de préparation des offres

Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

## 14. Ouverture, évaluation des offres et critères de sélection

L'ouverture et l'évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée à NOUAKCHOTT par un comité d'évaluation composé de représentants de Save the Children, à savoir : Coordinateur.rice Logistique et Sécurité, Référent Administratif et Financier, Référent Logistique et Sécurité, un représentant du programme/ opérations.

Le contrat sera attribué à l'offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité des services offerts et du prix de l'offre.

Les offres seront évaluées selon les critères énumérés ci-dessous :

- **Avoir une agence ou une représentation de location de voitures basée à Bassikounou. Avoir un agrément pour la location de voitures.**
- Capacité à remplir les conditions requises par l'appel d'offre. (5 Points)
- Respect des termes et conditions de Save the Children (5 Points)
- Matrice des prix. 40 Points
- Capacité prouvée à répondre aux besoins dans les délais impartis. (5 Points)
- Références clients des soumissionnaires (5 Points)
- Produits et services offerts par le soumissionnaire. 5
- Capacité du soumissionnaire à fournir des solutions logistiques proactives (5 Points)
- Présentation d'une copie de l'enregistrement au registre de commerce (5 Points)
- Présentation de l'attestation de non liquidation judiciaire (5 Points)
- Les réponses contenues dans le questionnaire fournisseur (5 Points)
- Des références de clients, au moins deux (2) (5 Points)
- Nombre de véhicules disponibles, ainsi que le délai de livraison (5 Points)
- Présentation de l'attestation de solvabilité de la banque (5 Points)

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur

offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer Save the Children dans sa décision concernant l'attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les soumissions d'offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.

## **15. Notification d'attribution et signature du contrat**

Le soumissionnaire sélectionné sera informé par écrit que son offre a été acceptée (notification d'attribution). Save the Children enverra au fournisseur sélectionné les documents signés en deux exemplaires originaux.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus en seront informés par écrit sous 15 jours à compter de la date d'attribution.

Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception du contrat, le fournisseur retenu devra le signer, le dater et le renvoyer à Save the Children. Le fournisseur sélectionné devra communiquer le numéro ainsi que les références exactes du compte en banque sur lequel les paiements seront versés.

Si l'attributaire ne renvoie pas le contrat signé sous 5 jours ouvrables, Save the Children peut, après notification, considérer l'attribution comme nulle et non avenue.

Après la sélection du soumissionnaire et avant la signature du contrat, Save the Children inspectera, chez le soumissionnaire choisi, les véhicules et les chauffeurs qui seront alloués à leur conduite. Save the Children se réserve le droit d'annuler son choix si la capacité du soumissionnaire n'est pas jugée adéquate ou compatible avec celle indiquée dans le dossier d'appel d'offres.

## **16. Propriété des offres**

Save the Children détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

## **17. Contrat**

Le contrat qui sera conclu entre le fournisseur retenu et Save the Children sera établi selon l'Accord- cadre standard de location de véhicule de Save the Children. Dans ce contrat, l'attributaire sera appelé « le fournisseur ».

## **18. Annulation de la procédure d'appel d'offres**

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par Save the Children.

Si la procédure d'appel d'offres est annulée avant qu'aucune enveloppe extérieure n'ait été ouverte, les enveloppes scellées seront renvoyées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand Save the Children n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

**Save the Children ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si Save the Children a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.**

**La publication d'un avis d'achat n'engage pas Save the Children à mettre en application le programme ou le projet annoncé.**

## **19. Ethique**

Save the Children porte une attention particulière aux valeurs éthiques de ses fournisseurs et prestataires et souhaite travailler avec des partenaires prêts à se conformer aux Règles Ethiques de base du Commerce International.

Les soumissionnaires se doivent de lire et de comprendre les Règles des Bonnes Pratiques Commerciales telles que définies par Save the Children dans l'annexe E et s'engagent à les respecter en signant la « Déclaration de conformité & d'engagement à respecter les Règles des Bonnes Pratiques de Save the Children » jointe en Annexe E.

# **B – SPECIFICATIONS TECHNIQUES et COMMERCIALES**

## **20. Description Technique des Biens / Services**

L'objet de cet appel d'offre est la fourniture et la livraison par le fournisseur retenu du produit suivant : Location de Véhicule type 4X4 (double cabine) avec chauffeur dans le cadre de programmes humanitaires en Mauritanie.

### **Caractéristiques des véhicules**

- Véhicule type 4X4, double cabine, avec chauffeur ;
- Véhicule type 4X4, double cabine, sans chauffeur ;
- Fonctionnant au gasoil ;
- Très bon état du moteur ;
- Excellent état des pneus ;
- Climatisé ;
- Suspension en bon état ;
- Compteur kilométrique en bon état de fonctionnement ;
- Système de freinage en bon état et réparti sur les 4 roues ;
- Phare, clignotant et klaxon en bon état de fonctionnement ;
- Ceintures de sécurité fonctionnelles ;
- Les vitres non teintées et en bon état de fonctionnement ;
- Les papiers du véhicule l'autorisant à circuler sur le territoire Mauritanien à jour (Carte grise, Assurance, Vignette et le permis de conduire du chauffeur) ;
- Les cartes grises des véhicules doivent porter le nom du propriétaire soumissionnaire ;
- Si la carte grise ne porte pas le nom du soumissionnaire, ce dernier doit présenter un certificat de propriété pour chaque véhicule qu'il doit livrer.

Après que votre offre soit retenue, il vous sera demandé un additif de matériel :

- Un extincteur ;
- Une caisse de dépannage ;
- Un filet ;
- Une bâche ;
- Des cordes ;
- Des tôles ;
- Une boîte de pharmacie ;
- Un kit brousse pour le chauffeur.

Tous les véhicules proposés devront être conformes avec les normes et standards de qualité internationaux et devront être adaptés aux conditions d'utilisation dans des environnements extrêmes (milieu aride / humide...).

## **20.1 - Lots**

Cette procédure d'appel d'offres n'est pas divisée en lots; les offres doivent porter sur la qualité du service demandée.

## **20.2 - Variation de quantité**

Save the Children précisera le nombre de véhicule et la durée de location au moment de la commande. Dans ce cas, les prix unitaires proposés dans l'offre seront applicables aux quantités fournies et à la durée de la location.

## **21. Date de Livraison**

À chaque fois que Save the Children émettra une commande régie par l'accord cadre, la livraison aura lieu immédiatement, après que le bon de commande ait été reçu par le Fournisseur.

Par livraison nous entendons ici la livraison du véhicule dans les locaux de Save the Children à Bassikounou.

### **21.1 - Documentation**

Save the Children émettra un Bon de Commande faisant référence à l'Accord-cadre pour chaque livraison souhaitée.

En retour, et pour chaque livraison, le Fournisseur émettra une facture commerciale mentionnant le numéro de Bon de Commande

## **22. Qualité des produits**

### **22.1 - Garantie de Qualité**

Le Fournisseur a la responsabilité de vérifier et de certifier que les véhicules qu'il fournit sont en accord avec les conditions qui leur sont appliquées.

Le Fournisseur s'engage à fournir à Save the Children des véhicules n'étant pas sujets à des défauts de fabrication, n'ayant pas été exposés à une contamination quelconque ou à ce qui pourrait causer une usure prématurée de ceux-ci.

Le Fournisseur devra mettre en place son propre contrôle de qualité interne et en informer Save the Children, si Save the Children estime que cela est nécessaire pour la garantie des produits du Fournisseur.

Le Fournisseur informera Save the Children de la certification de qualité (attestation de la visite technique) et des processus internes de qualité qui pourraient s'appliquer à ses services et fournira tous les documents officiels sur demande de Save the Children.

Save the Children se réserve le droit de vérifier ou d'employer les services d'un tiers de son choix afin de vérifier la mise en place de la part du Fournisseur des procédures de contrôle de qualité mentionnées dans le système de contrôle de qualité du Fournisseur.

### **22.2 - Inspection préliminaire**

Un représentant de Save the Children procédera à une inspection des véhicules.

L'inspection de la livraison aura lieu au parc de Save the Children à Bassikounou.

L'objectif de l'inspection de livraison est de déterminer la conformité avec les termes de l'accord, et plus particulièrement :

- La documentation présentée par le Fournisseur ;
- Le certificat de propriété indiquant le nom du Propriétaire / une photocopie de la carte grise du véhicule ;
- Une photocopie du permis de conduire du chauffeur ;
- Le certificat d'assurance pour le véhicule et les passagers ;
- Le dernier certificat d'entretien du véhicule / Certificat de contrôle technique ;
- Une photocopie de l'autorisation de déplacement dans la région ;
- Le nombre des véhicules livrés ;
- La qualité des véhicules présentés.

### **22.3 - Suspension**

Tant que le ministère de transport n'aura pas émis le certificat de conformité ou de non-conformité, la livraison des véhicules sera suspendue. Le nombre de jours de retard par rapport à la date de livraison ou plan de livraison prévu dans le Bon de Commande sera reporté du nombre de jours de dépassement.

### **22.4 - Résultats de l'inspection préliminaire**

La tolérance quant à la composition ou la qualité telles que décrites en Annexe A relève de la seule responsabilité de Save the Children

- Si les résultats de l'inspection préliminaire sont conformes aux conditions requises définies dans le contrat, Save the Children en informera le fournisseur pour organiser et effectuer la livraison
- Une non-conformité inacceptable entraînera le refus des voitures présentées. Les conditions décrites dans l'article 30 du présent document s'appliqueront alors.

## **23. Non-conformité de la livraison**

### **23.1 - Qualité et état**

Dans le cas où la qualité ou l'état des véhicules ne seraient pas conformes aux conditions requises par Save the Children au moment de l'inspection préliminaire, alors Save the Children se réserve le droit de demander :

- La livraison de véhicules conformes à la commande. Ils devront être remplacés par le fournisseur aux frais de celui-ci. Ce remplacement sera effectué aussi rapidement que possible, au plus tard deux (02) jours calendaires après la découverte de la non-conformité. Les véhicules remplacés seront eux aussi soumis aux règles établies dans ce contrat.
- Ou le remboursement immédiat du paiement.
- Ou l'annulation de la commande ainsi que du prix correspondant.

Si le fournisseur n'est pas capable de remplacer les véhicules défectueux dans le délai convenu, Save the Children se réservera le droit de demander le remboursement immédiat des éventuels acomptes, et d'annuler la commande, en totalité ou partiellement si les produits défectueux faisaient partie d'une livraison partielle convenue avec Save the Children.

Le fournisseur devra supprimer des véhicules non acceptés tout marquage mentionnant Save the Children ou le nom d'un bailleur institutionnel.

### **23.2 - Quantité**

Save the Children se réserve le droit de refuser toute quantité supérieure à la quantité commandée et de la renvoyer au fournisseur, à ses frais exclusifs.

### **23.3 - Retards de livraison**

Dans le cas d'un retard de livraison (total ou partiel), sauf s'il s'agit d'un cas de force majeure, Save the Children se réserve le droit, sans préavis :

- Soit d'appliquer des pénalités de retard de 10 % de la valeur nominale (TTC) du montant **total** de la commande par jour de retard ;
- Soit d'annuler la totalité de la commande ou d'annuler le nombre de véhicules qui reste à livrer.

En cas de retard dans la mise à disposition des véhicules, une pénalité de dix pourcents (10%) du montant total de la commande s'appliquera par semaine de retard. Ces pénalités ne s'appliquent pas en cas de force majeure ou si le retard est imputable à Save the Children.

### **23.4 - Non-livraison**

Si la livraison n'a toujours pas eu lieu 02 jours après la date de la commande, le contrat sera considéré comme nul et non avenue.

En cas de non-livraison de produits destinés à remplacer des produits livrés non conformes ou en cas de quantités manquantes, le contrat sera considéré comme nul au prorata des quantités toujours non livrées / manquantes.

## **24. Facturation et paiement**

Tous les paiements seront effectués par chèque ou virement bancaire, sur le compte du fournisseur en ouguiyas (MRU).

Les paiements définitifs auront lieu après acceptation des produits par le représentant de Save the Children et sur réception d'une facture originale émise par le fournisseur.

# Annexes

Annexe A : Spécifications techniques

Annexe B : Formulaire de réponse à l'appel d'offres

Annexe C : Questionnaire Fournisseur

Annexe D : Matrice de Prix Détaillée

Annexe E : Règles de Bonnes Pratiques de Save the Children

Annexe F : Certificat de registre de commerce

Annexe G : Certificat de non liquidation judiciaire

---

# **Annexe A :** **SPECIFICATIONS et OFFRE** **TECHNIQUES**

---

## **Véhicule de type 4x4 (double cabine) avec/sans chauffeur :**

- Fonctionnant au gasoil ;
- Très bon état du moteur ;
- Excellent état des pneus ;
- Climatisé ;
- Suspension en bon état ;
- Système de freinage en bon état et réparti sur les 4 roues ;
- Phare, clignotant et klaxon en bon état de fonctionnement ;
- Ceintures de sécurité fonctionnelles ;
- Les vitres non teintées et en bon état de fonctionnement ;
- Les papiers du véhicule l'autorisant à circuler sur le territoire Mauritanien à jour (Carte grise, Assurance, Vignette et le permis de conduire du chauffeur) ;
- Les cartes grises des véhicules doivent porter le nom du propriétaire soumissionnaire ;  
Si la carte grise ne porte pas le nom du soumissionnaire ce dernier doit présenter un certificat de propriété pour chaque véhicule qu'il doit livrer.

# Annexe B : FORMULAIRE DE REPONSE A L'APPEL D'OFFRES

Titre du contrat : **Location de véhicules de type 4x4 avec/sans chauffeur pour la base de Bassikounou**

A ....., le...../...../2024

**À : Save the Children, Mauritanie.**

## I - SOUMIS PAR

Nom du soumissionnaire : [.....]  
Nationalité : [.....]

Nom et nationalité des partenaires le cas échéant.

## II - CONTACT (pour cette offre)

Nom: [.....]  
Adresse: [.....]  
Téléphone: [.....]  
Fax: [.....]  
E-mail: [.....]

## III- DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Doit être complétée et signée par le soumissionnaire (une pour chaque partenaire dans le cas d'un consortium).

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le contrat ci-dessus,  
Nous, soussignés, déclarons par la présente, que :

**1** Nous avons examiné et accepté dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres No [.....] daté du [ . / . / ]. Nous acceptons par la présente l'intégralité de ses clauses, sans réserve ni restriction.

**2** Nous vous proposons de livrer, en accord avec les termes du dossier d'appel d'offres et les conditions et délais établis, sans réserve ni restriction ;

**3** Le prix de notre offre [hors remise décrite au point 4] est de :



- 3- Annexe D : La « Matrice de prix » ou offre de prix détaillée accompagnée de notes explicatives si nécessaire. Notez que seuls les budgets en OUGUIYA, la monnaie locale seront acceptés.
- 4- Annexe E: “La Déclaration de conformité et d’engagement à respecter les Bonnes Pratiques » complétée et signée par la personne dûment autorisée.
- 5- La preuve de l’enregistrement de la société en Mauritanie (copie du registre de commerce)
- 6- Une attestation de non liquidation judiciaire.
- 7- Une offre technique présentant une description détaillée des services offerts.
- 8- Les noms, adresses et coordonnées téléphoniques de deux (2) clients à qui le même type de service a été fourni par le fournisseur (joindre au moins 2 copies de la preuve de leurs commandes). Save the Children se réserve le droit de contacter ces références sans en avertir le soumissionnaire.
- 9- Les soumissionnaires resteront engagés à leurs prix pour une période de validité minimum de 90 jours.

**Tout soumissionnaire qui ne fournira pas tous les documents mentionnés ci-dessus et dans les formats demandés peut voir sa proposition exclue.**

Nom et prénom : [.....]

Dûment autorisé à signer cette offre au nom de : [.....]

Lieu et date: [.....]

Tampon de l’entreprise/de la société :

Cette offre comprend les annexes suivantes :

**[Liste numérotée d’annexes avec titres]**

---

# Annexe C :

## QUESTIONNAIRE FOURNISSEUR

---

**Nom de la société :**

**Référence de publication :**

**1** - Gamme de produits / services offerts par le fournisseur :

**2** - Pays dans lequel est enregistré le siège social du fournisseur :

**3** - Le fournisseur fait-il partie d'un groupe international ?

Veillez détailler le lien qui existe (siège / filiale) et énumérer les autres lieux de fabrication et de vente, dans le pays et à l'étranger.

**4** - Le fournisseur est-il enregistré en Mauritanie?

**5** - Quand la société a-t-elle été fondée dans le pays ?

Quand le siège va-t-il été créé ?

**6** - Quel est le chiffre d'affaires annuel du fournisseur pour ces trois dernières années?

Quel est le chiffre d'affaire annuel du groupe (le cas échéant) ?

Quel est le taux de marge sur les 3 dernières années ?

**7** - Combien d'employés travaillent pour le fournisseur localement ? Et à l'étranger ?

**8** - Le fournisseur est-il capable de présenter des Certificats d'Origine pour ses produits ?

**9** - Le fournisseur va-t-il déjà travaillé avec une entité Save the Children (Save the Children ou dans tout autre pays) ?

Veillez préciser quelle entité Save the Children, la période, le type de produits / services vendus, les volumes et les montants.

**10** - Le fournisseur travaille-t-il pour une autre organisation (ONU/ONG ou secteur privé) ?

Veillez joindre la liste de clients.

**11** - Veuillez citer au moins 2 Références de Clients : soit des clients dans le secteur humanitaire, soit des clients ayant acheté le même type de produits/services.

Présentez brièvement le client, les produits qui lui ont été vendus, la période et l'issue de l'accord.

Veillez fournir les coordonnées de ces clients afin Save the Children puisse les contacter.

**12** - Le fournisseur a-t-il :

- une politique d'Assurance Qualité ?

- une Certification Nationale de qualité ?

- une Certification Internationale de qualité?

Veillez fournir la copie de ces documents.

**13** - Le fournisseur a-t-il un parc auto ? Où est-il situé ? Quel est le volume/le nombre de véhicules ?

## Annexe D :

# MATRICE DE PRIX DÉTAILLÉE

Désignation (type de véhicule)	Prix de location d'1 véhicule par jour	Prix de location de véhicule par Semaine	Prix de location de véhicule par mois	Prix de la location au mois si la location dure moins de 5 mois	Prix de la location au mois si la location dure plus de 5 mois
Véhicules de type 4X4 double cabine, avec chauffeur					
Véhicules de type 4X4 double cabine, sans chauffeur					

## **Annexe E:**

# **CODE DE BONNES PRATIQUES DE SAVE THE CHILDREN MAURITANIE**

Le Code de Bonnes Pratiques de Save the Children a pour objectif de faire en sorte que toute entreprise ou personne physique qui fournisse à Save the Children des produits et/ou une prestation de services, respecte les droits des travailleurs, en particulier ceux des mineurs. Pour s'assurer que cette obligation est remplie, Save the Children exige que les entreprises ou personnes physiques prestataires de services et /ou de produits s'engagent à observer et remplir les conditions de ce Code.

### **LE CODE**

1. Pour ce Code, on désignera par "loi en vigueur dans chaque pays" l'ensemble des législations et/ou usages nationaux, des normes européennes et des Traités Internationaux en vigueur dans le pays d'origine des fournisseurs, concessionnaires ou participants commerciaux qui travaillent avec Save the Children.
2. Pour ce Code, on désignera par "enfant" tout être humain de moins de dix-huit ans, sauf si en vertu de la loi qui lui soit applicable, il a déjà atteint la majorité.
3. Les horaires et conditions de travail de chaque employé doivent respecter la loi en vigueur dans chaque pays.
4. Tous les travailleurs, sans discrimination de sexe, d'origine, d'état civil, de condition sociale, de religion ou de convictions, d'idées politiques, d'orientation ou de condition sexuelle, d'adhésion ou non à des syndicats auront droit à un salaire digne, suffisant et proportionnel au travail effectué. La rémunération devra être payée régulièrement et conformément à la loi en vigueur dans chaque pays.
5. Les marchandises seront fabriquées et les prestations de service se feront dans des conditions d'hygiène garantissant la protection, la sécurité et la santé des travailleurs conformément à la loi en vigueur dans chaque pays.
6. Les employeurs, principalement par le biais du dialogue et d'une attitude ouverte avec les représentants des travailleurs doivent essayer d'assurer le mieux possible, le respect des conditions de travail.
7. Des enfants ne peuvent pas être employés dans le processus de production, distribution et/ou prestation de services et on doit suivre à tout moment la loi en vigueur dans chaque pays en ce qui concerne le travail des enfants.
8. Cependant si le travail des mineurs est permis, Save the Children exige que:
  - Conformément à la Convention 138(1973) de l'OIT sur l'âge minimum de travail, ne soient pas employés des enfants d'un âge inférieur à celui où cesse l'obligation scolaire ou dans tous les cas à quinze ans.
  - Aucun enfant ne doit être employé à des travaux nocifs, définis dans l'article 32 de la CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT, comme tout travail, souterrain ou nocturne, avec des substances dangereuses susceptibles de mettre en danger sa santé ou de provoquer son épuisement moral ou physique, de porter atteinte à son éducation et à son développement personnel ou d'interférer avec sa scolarisation et son droit au loisir et au jeu;
  - Afin de prévenir la violation des droits de l'enfant et ne pas entraver son développement physique et intellectuel, les horaires et conditions de travail de l'enfant ne doivent pas être les mêmes que ceux d'un adulte, mais plutôt adaptés à son âge, son expérience et ses besoins ;
  - Tout enfant aura droit à un salaire digne, suffisant et correspondant au travail effectué ;

- Tout enfant qui occuperait un poste de travail de valeur égale et dans les mêmes conditions qu'un adulte, devra bénéficier de l'égalité de traitement en ce qui concerne le salaire, l'accès à la formation professionnelle, la sécurité sociale, les conditions de travail et les normes d'hygiène et de sécurité ;
  - Aucun enfant, sous aucun prétexte, ne doit être l'objet de châtiment corporel et humiliant ou d'en être menacé ;
  - Que soient promues et garanties l'émancipation des enfants et leur intervention dans la prise de décisions, dans le but de favoriser le droit de l'enfant à participer à la prise des décisions qui le concernent.
- 8.1. Les instances du travail des mineurs doivent être contrôlées de façon individuelle sur la base des conditions locales, en tenant compte du fait que le bien-être à long terme de l'enfant est de la plus grande importance.
9. Conformément au Code de conduite et à la Politique de protection de Save the Children, si le processus de production, de distribution ou de prestation de services comprend des activités impliquant des enfants, les entreprises s'engagent à:
- Connaître les différentes situations qui peuvent présenter des risques et prévenir et réduire ces derniers pour les enfants;
  - Dénoncer les actions qui portent atteinte aux droits des enfants, les mauvaises pratiques ou les comportements potentiellement violents, ainsi que faciliter les investigations de Save the Children conformément aux procédures disciplinaires prévues pour de tels cas;
  - Ne pas avoir de comportements pouvant causer un préjudice dans n'importe quelle sphère de la vie du garçon ou de la fille, ou agir dans le but de faire honte, humilier, déprécier ou dégrader les enfants, ou procéder à un quelconque type de châtiment ou de maltraitance émotionnelle;
  - Contribuer à créer des espaces et des relations libres de toute violence, en respectant l'espace interpersonnel et intime de chaque garçon ou fille.
10. Ces termes seront répercutés dans tous les accords avec les sous-contractants et les fournisseurs.

**NOM:** \_\_\_\_\_

**ENTREPRISE:** \_\_\_\_\_

**DATE:** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**SIGNATURE:** \_\_\_\_\_

